

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 14 novembre 2023

Référence
2023_063

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération portant sur la vente de l'ancien four de la cantine scolaire

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUILLAUME Michelle, Mme FINET Hélène (pouvoir à M CARAY Frédéric)

Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

Date de la convocation
06 novembre 2023

Objet de la délibération : Délibération portant sur la vente de l'ancien four de la cantine scolaire

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Date d'affichage
17 novembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le maire rappelle que le four de la cantine scolaire a été changé, l'ancien étant vétuste. Ce dernier a été stocké en attendant de le vendre. La commune d'AURIERES est intéressée par l'achat de ce four pour sa salle polyvalente.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'ACCEPTER de vendre l'ancien four de la cantine à la commune d'AURIERES au prix de 500 € TTC le four et 100 € TTC le support ;
- DE DEMANDER à Monsieur le Maire d'émettre le titre afférent à l'encontre de la commune d'AURIERES.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND
Le : 17 novembre 2023

Et

Publication ou notification du : 17 novembre 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER